

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY**

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 2 octobre 2017, au 162 chemin des Prés, sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Riopel, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et faisant quorum :

M. Jean-Jacques Trépanier #1      Mme Thérèse Lemay #5  
M. Daniel Rose #6                      Mme Diane Laverdière #2  
M Mario Deschâtelets #4              M. Réal Nolet #3

Mme Céline Dupras, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance à 19h35

**2017-10-134 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

**Adoptée**

**2017-10-135 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 SEPTEMBRE 2017**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2017, tel que déposé.

**Adoptée**

**UNE REMISE FINANCIÈRE DE 1 000\$ A ÉTÉ EFFECTUÉE PAR MONSIEUR STEVENS PARKER ET MADAME KATHY GAUTHIER DE L'ENTREPRISE, CHEF À DOMICILE TRAITÉUR POUR LE PROJET DU CENTRE RÉCRÉATIF DOMINIC BOUTIN, LE CONSEIL ET LES PERSONNES PRÉSENTES ONT REMERCIÉ CHALEUREUSEMENT LE DONATEUR.**

**2017-10-136 PARTICIPATION FINANCIÈRE BIÈRES ET SAUCISSES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Rose, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'appuyer financièrement le comité pistes cyclables pour un montant de 200\$ la tenue de l'activité de financement Bières et Saucisses qui se tiendra le 11 novembre prochain.

**Adoptée**

**2017-10-137 RÈGLEMENT SUR LE TARIF DES RÉMUNÉRATIONS PAYABLES LORS D'ÉLECTIONS ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX**

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, appuyée par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'augmenter le budget alloué à la rémunération pour la tenue des élections municipales de novembre de 1 500\$ suite à la publication dans la Gazette officielle du Québec du règlement modifiant le règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux. Le conseil appliquera ces nouveaux tarifs et annule conséquemment la résolution 2017-09-124 de la séance du 11 septembre 2017.

**Adoptée**

**2017-10-138 AUTORISATION SIGNATURE, DÉPÔT RÉCLAMATION PIQM**

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, appuyée par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Céline Dupras, à signer tous les documents nécessaires au dépôt de la réclamation au programme PIQM 1.4 du projet d'assainissement des eaux.

**Adoptée**

**2017-10-139 RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier et unanimement résolu de procéder à l'acceptation provisoire des travaux exécutés par l'entreprise YSYS Corporation dans le cadre du projet d'assainissement des eaux lorsque les déficiences relevées seront corrigées à la satisfaction du conseil et que l'échéancier déposé soit respecté permettant la fin des travaux le 19 octobre 2017. Tout délai excédant cette date sera soumis à la pénalité de 1 200\$ par jour jusqu'à la complète réalisation des travaux de corrections prévus.

**Adoptée**

**2017-10-140 TRAVAUX FINITION CHEMIN DES PRÉS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier et unanimement résolu d'octroyer le contrat de gré à gré à l'entreprise Norascon pour un montant de 13 623\$ avant les taxes applicables afin d'effectuer le pavage au-dessus des deux ponceaux du chemin des Prés qui ont fait l'objet de travaux de remplacement de ponceaux en 2015 dans le cadre de la TECQ 2014-2018.

**Adoptée**

**2017-10-141 ENTENTE ENTRETIEN DU CHEMIN DU LITHIUM**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Rose, secondé par monsieur le conseiller Réal Nolet et unanimement résolu d'accepter l'offre de service de la municipalité de La Corne réajustée au montant de 2 720\$ annuel et autorise la directrice générale, Céline Dupras à signer l'entente.

**Adoptée**

**2017-10-142 ADHÉSION CONTRAT ASSURANCE COLLECTIVE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité (ou MRC ou organisme) d'adhérer à un tel contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

**CONSIDÉRANT QUE** la date de mise en vigueur du contrat est le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

**Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu**

**QUE** la Municipalité adhère au contrat d'assurance collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement ;

**QUE** la Municipalité autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

**QUE** la Municipalité accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et

courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

**QUE** la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM le droit de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

**QUE** la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

**Adoptée**

**2017-10-143 PLATEFORME DE COMPOSTAGE**

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, secondé par monsieur le conseiller Daniel Rose et unanimement résolu de reporter la décision d'adhésion au projet de plateforme de compostage de la MRC Abitibi après les élections de novembre 2017 suite au désistement de la municipalité de Landrienne et la prévisible augmentation du coût à la porte du projet.

**Adoptée**

**2017-10-144 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

Considérant que la municipalité a adopté un règlement municipal #177 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

Considérant que des transferts budgétaires doivent être effectués afin de combler les postes déficitaires;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets et unanimement résolu d'effectuer les transferts budgétaires suivants :

D'utiliser 17 310 \$ des revenus de taxes excédentaires, afin de combler les postes déficitaires de l'exercice 2017 suivants :

02-140-00-173	Personnel électoral	1 500 \$
02-190-00-970	Subvention autres organismes	2 500 \$
02-320-00-643	Petits outils	1 800 \$
02-330-00-622	Sablage	5 610 \$
02-340-00-523	Entretien luminaire	400 \$
02-610-00-412	Frais juridique – respect de la réglementation	1 800 \$
02-220-00-725	Équipements pompiers	3 700 \$

**Adoptée**

**Le rapport budgétaire de septembre 2017 a été déposé**

**2017-10-145 RÉGULARISATION ET UTILISATION DE FONDS RÉSERVÉS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, secondé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu que les sommes budgétaires réservés des comptes suivants soient transférés dans le budget de fonctionnement et que le solde au compte 54-139-20 Bacs roulant à recevoir soit considéré comme mauvaises créances :

59-131-10	Équipements pompiers	11 451.00 \$	02-220-00-725
59-131-20	Projet développement de secteur	9 572.98 \$	02-701-50-723
54-139-20	Bacs roulants à recevoir (2013)	1 026.00 \$	

**Adoptée**

## **2017-10-146 ADOPTION DES DÉPENSES**

Il est proposé par madame la conseillère, Diane Laverdière, appuyée par monsieur le conseiller, Daniel Rose et unanimement résolu d'adopter les dépenses du mois de septembre 2017 et celles prévisibles d'octobre 2017, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés en septembre 2017 pour un total de 499 596.68 \$  
Versement par chèque C1700125 à C1700144  
Paiement en ligne sécurisé L1700068 à L1700075  
Paiement par transfert électronique P1700138 à P1700167  
Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard d'octobre 2017.  
Comptes à payer en octobre 2017 en date du conseil pour un total de 10 678.79 \$  
Salaires payés en septembre 2017  
D1700170 à D1700195 pour un montant total de 15 92418 \$ (incluant conseil)  
P1700005 pour un montant de 802.19 \$  
Salaires à payer en octobre 2017  
D1700196 à D1700225 pour un montant total de 10 314.41\$ (incluant conseil)  
P1700006 pour un montant de 272.04 \$

**Adoptée**

## **2017-10-147 LEVÉE**

À 20h35, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier, appuyé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu que la séance soit, et est levée.

**Adoptée**

---

Jacques Riopel, maire

---

Céline Dupras  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière